

# Centre Communal d'Action Sociale

## d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle Pierre Desproges, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD, Christelle MOUNET étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/18

En date du 23 avril 2026

Portant sur : Adoption du règlement intérieur du CCAS

Membres	13
Présents	8
Représentés	1
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

**Présents** : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Béatrice BOTHIER, Catherine FEVRIER, Christine TREILLARD, Thierry LHERITIER, Alain LEMASSON, Bruno DUPIN DE BEYSSAT

**Représenté** : Jean DANIEL par René ARNAUD

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et L. 123-8 et R. 123-7 à R.123-28, prévoyant que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1** : L'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS d'Aixe-sur-Vienne tel que présenté en annexe.

**Article 2** : Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration, les missions d'aide sociale facultative, les différentes formes d'aide et leurs modalités d'octroi.

**Article 3** : Ce règlement peut, à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

**Article 4** : Monsieur le Président ou son représentant, le responsable du CCAS, sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A AIXE-SUR-VIENNE, le 23 avril 2026.

Le Président,

René ARNAUD